

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

**ARRETE N° 2026/98**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le parking de l'école Roger Salengro, rue Broncquart en vue de la pose d'un chapiteau à l'occasion de la brocante organisée par l'APEEP le Dimanche 19 Juillet 2026,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sur le parking de l'école Roger Salengro, rue Broncquart sera interdit du **Vendredi 17 Juillet 2026 à 8h00 au Dimanche 19 Juillet 2026 à 20h00.**

**Article 2** : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par les Services Techniques de la Ville de LUMBRES.

**Article 3** : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

**Article 4** : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté des Brigades de LUMBRES,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de LUMBRES,  
- Madame la Présidente de l'APEEP,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 29 Juin 2026.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire

le - 1 JUIL. 2026